

CORREZE
DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général CC/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation du marché de travaux à procédure adaptée ouverte « Travaux de réfection de la couverture du Groupe scolaire Clément Chausson »

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le Budget Ville,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°69 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°36 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérémie NOVAIS, Septième Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite procéder à des travaux de réfection de la toiture du Groupe scolaire Clément Chausson,
- Considérant qu'une consultation a été lancée le 17 mai 2024 en vue du choix d'entreprises spécialisée et que la date limite de remise des offres a été fixée au 17 juin 2024,
- Considérant que deux candidats ont répondu pour le Lot n°1 « bardage et menuiserie aluminium » et qu'il n'y a pas eu d'offre pour le Lot n°2 « Etanchéité »,
- Considérant que, après analyses des offres, la Société RIOUX SAS a été attributaire du Lot n°1,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le marché à procédure adaptée ouverte « Travaux de réfection de la couverture du Groupe Scolaire Clément Chausson » - Lot n°1 « Bardage et menuiserie aluminium » attribué à la SAS RIOUX – 3, Impasse Aimé Audubert – 19000 TULLE.
Ce marché est conclu pour une durée maximale de 17 semaines. Le montant du marché – Lot n°1 – s'élève à 211 001,70 € HT.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget Ville
Compte :23132 Code : INVST/ECOCHATOI

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Service Commande Publique

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légality le : 03 JUL. 2024
Date et Réf. de l'accusé de réception : 03 JUL. 2024
AD63 - 01/07/2024

TULLE, le 1^{er} juillet 2024

Maire-Adjoint

Jérémie NOVAIS

